

# Parc national des Cévennes

## Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

[...]

- **Mesure 1.2.1: Animer une politique d'acquisition partagée de la connaissance**

*Le Parc national des Cévennes présente une biodiversité remarquablement riche, fortement liée aux activités humaines qui façonnent ce territoire depuis des centaines d'années.*

*De nombreuses structures (Conservatoire botanique, associations culturelles et naturalistes, archéologues, historiens, ethnologues, collectivités locales, DRAC, ONF, ONCFS, ONEMA) recueillent des données, mais selon des protocoles et des objectifs souvent différents, ce qui rend parfois difficile le partage des données.*

*Les nombreux programmes de recherche scientifique conduits sur le territoire ont également produit d'importantes connaissances. Le Parc national des Cévennes est en effet un territoire d'expérimentation et de recherche privilégié et a toujours attiré les chercheurs.*

*La proximité géographique d'Agropolis international à Montpellier offre l'opportunité de mobiliser la plus grande communauté scientifique mondiale dans les domaines de l'agriculture, de la biodiversité et de l'environnement.*

**L'établissement public du Parc national des Cévennes coordonne et anime une politique d'acquisition partagée de la connaissance du patrimoine en étroite collaboration avec ses partenaires et son conseil scientifique. Cette politique concerne tant l'observation continue du territoire que les appels à recherche auprès de la communauté scientifique.**

Les priorités de suivi du patrimoine naturel et culturel sont définies collectivement au regard des responsabilités de conservation et des nécessités de gestion.

Les partenaires de la charte coordonnent leurs actions d'acquisition de connaissance. Des outils communs (protocoles standards, bases de données) sont élaborés pour faciliter le partage de l'information et diffusés dans le cadre de modules communs de formation.

Sous l'impulsion du conseil scientifique, le partenariat avec la recherche est intensifié, autour de problématiques définies de manière concertée et s'appuie en particulier sur la mobilisation de la communauté scientifique regroupée au sein d'Agropolis International autour des thématiques de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité et de l'environnement ; celle-ci mobilise les compétences des organismes de recherche et d'enseignement supérieur de la région Languedoc-Roussillon (Universités, INRA, CNRS, Montpellier Supagro, ENGREF, ...), et de leurs partenaires, au rang desquels Parcs nationaux de France, autour des grands enjeux liés à la préservation de la diversité et de la gestion des ressources et des territoires.

Dans ce cadre, les connaissances scientifiques sur l'agro-pastoralisme sont renforcées, tant dans le domaine historique que dans ceux de l'économie agricole et de la biodiversité.

# Parc national des Cévennes

Les observatoires participatifs et le développement des sciences citoyennes sont privilégiés, chaque gestionnaire ou habitant pouvant apporter sa contribution à la connaissance scientifique du territoire.

## Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation de la stratégie globale d'acquisition de connaissances  
Contribution à la connaissance

## Contributions des communes adhérentes

Relais des démarches d'observatoires participatifs

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DREAL, DDT, DRAC

Opérateurs de sites Natura 2000

Agropolis, INRA, Montpellier Sup Agro MNHN, CNRS, musées du territoire

Associations locales : Club Cévenol, lien des Chercheurs Cévenols, Clair de Terre, ALEPE, Gard Nature, LPO Grands Causses, groupe d'études des rapaces du Sud massif central, ...

### • **Mesure 1.2.2: Diffuser la connaissance scientifique**

*Acquérir des connaissances est une priorité, mais les diffuser l'est tout autant. C'est également une obligation imposée par la directive européenne INSPIRE, qui exige des autorités publiques de mettre à disposition leurs données, selon des spécifications techniques harmonisées.*

*Le partage de l'information est en outre un préalable nécessaire à l'implication des acteurs du territoire aux côtés de l'établissement public du Parc national des Cévennes pour la prise en compte et la gestion du patrimoine.*

### **L'effort de diffusion de la connaissance scientifique est donc renforcé.**

La connaissance sur le patrimoine culturel et naturel est accessible à chacune des communes du Parc national, sous forme d'atlas ou d'accès numérique. Cette connaissance est actualisée régulièrement.

Des porter à connaissance des enjeux patrimoniaux sont communiqués en amont des projets menés par les gestionnaires et les collectivités.

La mise à disposition des données scientifiques pour le grand public s'effectue dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, animé par les DREAL, notamment par les atlas communaux de la biodiversité et le portail communal de la biodiversité. L'établissement public du Parc national des Cévennes contribue à l'enrichissement de ce système d'information par la mise à disposition de ses propres données.

# Parc national des Cévennes

Un atlas des paysages du Parc national est publié, et un dispositif de suivi de l'évolution des paysages est mis en place.

Enfin, un effort de vulgarisation des connaissances scientifiques est réalisé dans le cadre de la mesure 1.4.2.

## **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Contribution aux dispositifs nationaux

Poursuite de la mise à disposition et de la vulgarisation des données

## **Contributions des communes adhérentes**

Mise à disposition de l'atlas communal aux habitants

## **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

DREAL, DDT

CAUE, MNHN

Associations locales : ALEPE, Gard Nature, ...

Page 106 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2731

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 09:17